

La conceptualisation du référent et le mode verbal en français.

E. DE VICENTE U.C.M.
C. FOULLIOUX U.A.M.

Quiconque aborde les manuels classiques, et les moins classiques, à la recherche d'une définition du terme *mode verbal* ne peut que constater une de ces deux réalités: soit ces manuels ne donnent aucune définition du terme, soit ils le considèrent une catégorie morphologique. Un ouvrage de référence comme *Le Bon Usage* (Grevisse, 1986) se borne à dire, à propos du mode, *les modes se divisent en modes personnels et en modes impersonnels, selon que le verbe varie ou non d'après la personne grammaticale.* (Grevisse, 1986: 1159). Les auteurs de *La Grammaire d'Aujourd'hui* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986) partagent ce critère morphologique quand ils écrivent: *le mode est l'une des catégories qui affectent la classe du verbe. On distingue les modes personnels, qui comportent la catégorie de la personne et les modes impersonnels, qui ne la comportent pas.* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986: 390) et bien qu'ils ajoutent un peu plus loin *les modes personnels permettent de marquer les différents degrés d'actualisation du procès signifié par le verbe* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986: 391), nous ne trouvons nulle part dans cet ouvrage de définition *d'actualisation du procès* qui reste donc un terme on ne peut plus vague. Il est pour le moins étonnant que *La Grammaire du Sens et de l'Expression* (Charaudeau, 1992), qui consacre une cinquantaine de pages à la temporalité verbale, ne daigne même pas référer une seule fois au mode verbal. Si, pour sa part, l'auteur du *Précis de Grammaire pour les Concours* (Maingueneau, 1991) utilise

couramment le terme de *mode*, il ne se donne pas la peine de le définir, le considérant peut-être comme quelque chose d'acquis.

Nous trouvons enfin un soupçon de définition sémantique du mode verbal dans le *Dictionnaire Larousse de Linguistique* (Dubois et al., 1973), qui définit ce terme de la façon suivante: *Le mode est une catégorie grammaticale associée en général au verbe et traduisant (1) le type de communication institué par le locuteur entre lui et son interlocuteur (statut de la phrase) ou (2) l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés.* (Dubois, 1973: 321). Il est bien évident que les auteurs de cet ouvrage confondent deux choses aussi différentes que le mode verbal et la modalité linguistique, mais en ce qui concerne la deuxième acception de mode, c.a.d. *l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés*, ce qui correspondrait à notre concept de mode verbal, ils ajoutent plus loin: *Dans le deuxième cas, le mode, ou modalisation, s'exprime par l'opposition entre une attitude du sujet parlant assumant (prenant en compte) ses énoncés et celle du locuteur n'assumant pas (rejetant) partiellement ou totalement ses énoncés.* (Dubois et al., 1973: 321). De toute façon, malgré et une ébauche de définition et un critère sémantique, les auteurs restent dans le vague et ne nous tirent pas d'embarras: la lecture de l'article *mode* in extenso ne nous éclaire pas les idées sur le sens de *assumer un énoncé*.

Nous ne prétendons pas offrir un panorama exhaustif des ouvrages de grammaire ou de linguistique en ce qui concerne le mode verbal et nous pensons d'ailleurs que les échantillons analysés nous illustrent suffisamment sur l'état de la question. Nous arrêterons donc ici ce parcours critique pour nous centrer sur l'exposition de nos réflexions à ce sujet.

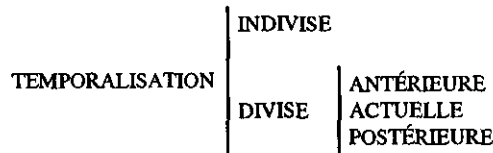
Dans tout processus d'énonciation, et dans ce qu'il est convenu d'appeler la *simulation de l'activité linguistique*, il y aurait une étape que l'on pourrait appeler de conceptualisation, de la part de l'émetteur, du référent de son énoncé. Cette conceptualisation se réalise en fonction de deux opérations que nous appellerons la *Temporalisation* et la *Modalisation*, qui constituent ce que nous appellerons dorénavant la Modalité d'Énonciation. C'est cette Modalité d'Énonciation qui explique le processus de conceptualisation du référent auquel nous venons de faire allusion. Nous pouvons donc établir que:

Modalité d'Énonciation --> Temporalisation < Modalisation.

Le processus de *Temporalisation* permet à l'émetteur de situer le référent de son énoncé sur l'axe chronologique, et ceci par rapport soit au

moment de l'énonciation, soit par rapport et au moment de l'énonciation et au temps de l'énoncé¹.

Nous pouvons représenter les catégories de la temporalisation de la façon suivante:



Ces catégories mentales vont inférer, dans la structure profonde, la catégorie de temps verbal, que nous pouvons définir comme le sème qui traduit dans l'énoncé le type de localisation temporelle du référent.

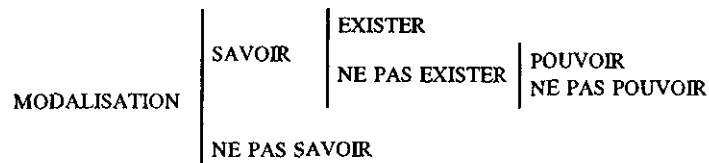
Le processus de *Modalisation* permet à l'énonciateur de se représenter son propre savoir sur l'existence ou non du référent de son énoncé, et dans le cas de la non existence, sur ses possibilités d'exister. Ce processus se réalise en fonction d'un certain nombre de paramètres dont nous ne retiendrons, pour le moment, que ceux de *savoir/ne pas savoir, pouvoir/ne pas pouvoir et être/ne pas être*. L'application de ces paramètres, qui est postérieure à la Temporalisation, phénomène premier de la représentation, va inférer, dans la structure profonde, la catégorie de mode verbal; nous définirons donc le mode verbal comme le sème qui traduit dans l'énoncé le type de représentation du référent en fonction de ces paramètres. La temporalisation conditionne donc la modalisation.

Le temps et le mode verbal sont des constituants obligatoires du noyau de la structure profonde sémantique qui expriment la conceptualisation du référent de l'énoncé, c'est-à-dire sa temporalisation et sa modalisation. Au

¹ Il convient de distinguer très nettement entre les trois concepts suivants: a) temps de l'énonciation: le maintenant de l'énonciateur; b) temps de l'énoncé: le point de l'axe chronologique sur lequel est situé l'énoncé et, c) le temps du verbe (passé, présent, futur, etc.), qui ne coïncide pas forcément avec le temps de l'énoncé; il y a coïncidence, par exemple, dans les énoncés *il est parti hier* ou *il partira demain*, et non coïncidence dans les énoncés *hier il était déjà parti* ou *demain il sera déjà parti*, dans lesquels *hier* et *demain* expriment le temps de l'énoncé qui ne coïncident pas avec les temps des verbes (pré-antérieur et pré-postérieur respectivement).

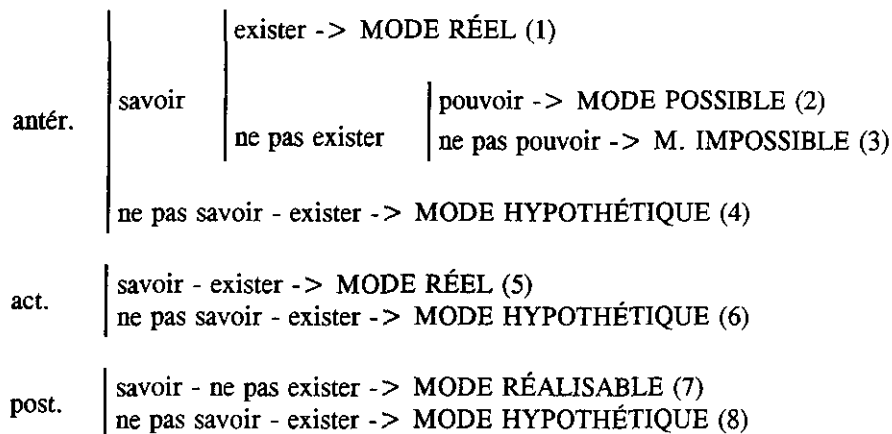
niveau morpho-syntaxique de la structure profonde, les morphèmes de mode et de temps sont des constituants de l'auxiliaire verbal.

Si nous ne considérons que la modalisation, nous aurions la représentation suivante:



La modalisation est fonction de la temporalisation, c'est-à-dire que, dans l'énoncé, le temps conditionne le mode. On a pu dire que le verbe régit l'énoncé; néanmoins, le verbe est constitué par une accumulation de sèmes (sémantème verbal + sème modal + sème temporel + sème aspectuel + sème personnel + ...); il s'agirait de savoir lequel de ces sèmes est recteur de l'énoncé. D'après ce que nous avons exposé, ce sont les sèmes temporels et modaux, dans une relation d'inclusion, qui régissent l'énoncé; en dernière instance le sème temporel en serait le seul et vrai recteur.

Les paramètres de la modalisation ne se combinent pas indifféremment avec ceux de la temporalisation; ceux-ci conditionnent le choix de ceux-là. Ainsi donc nous proposons une représentation globale de modalité d'énonciation, dans laquelle nous incluons les modes verbaux qui en découlent.



ind. savoir - exister -> MODE RÉEL (9)

Comme nous pouvons remarquer dans ce schéma, le paramètre *ne pas savoir* ne se combine qu'avec *exister*; les paramètres *exister/ne pas exister* se combinent avec celui de *savoir* si la temporalisation est antérieure; si la temporalisation est actuelle ou indivise, *savoir* ne se combine qu'avec *exister*; si la temporalisation est postérieure *savoir* ne se combine qu'avec *ne pas exister*.

De leur côté *pouvoir/ne pas pouvoir* se combinent avec *ne pas exister* lorsque la temporalisation est antérieure. Si la temporalisation est postérieure, il n'y a que *pouvoir* qui puisse se combiner avec *ne pas exister*.

En fonction des paramètres de la modalisation, nous pouvons établir la règle de réécriture du mode verbal.

MODE	HYPOTHÉTIQUE	PROBABLE APPARENT	
		RÉEL	NON RÉALISABLE ou IMPOSSIBLE
	NON HYPOTHÉTIQUE	NON RÉEL	RÉALISABLE
			POSSIBLE FUTUR CONDITIONNEL

Une fois établi le concept de mode verbal, nous définirons les différentes catégories modales.

Le mode hypothétique sert à exprimer que l'émetteur ignore si le référent de son énoncé existe ou n'existe pas. Pour sa part le mode non hypothétique sert à exprimer que l'émetteur n'a aucun doute quant à l'existence ou la non existence du référent de son énoncé.

ex.: Pierre est *peut-être* parti. (M. hypothétique)
Pierre est parti. (M. non hypothétique)
Pierre partira demain. (M. non hypothétique)

Le mode hypothétique présente deux sous-catégories: le *probable* et l'*apparent*. Le mode hypothétique probable exprime que l'émetteur ne peut

pas se prononcer sur l'existence ou non du référent de son énoncé; le mode hypothétique apparent ajoute à cela qu'il y a des indices non confirmés sur l'existence du référent de son énoncé.

- ex.: Elle a *peut-être* la grippe. (M.H. probable)
 Un tremblement de terre aurait secoué la Chine. (M.H. apparent)

Le mode non hypothétique présente, lui aussi, deux sous-catégories: le mode *réel* et le mode *non réel*. Le mode réel exprime que l'émetteur sait que le référent de son énoncé se situe sur le plan de la réalité (présente ou passée). Le mode non réel exprime que l'émetteur sait que le référent de son énoncé ne se situe pas sur le plan de la réalité, soit parce que son existence est *impossible* (mode non réalisable ou impossible), soit parce que son existence ne s'est pas encore produite (mode *réalisable*).

- ex.: Si tu avais admis cette opinion, tu *aurais eu tort*. (M. non réel impossible)
 Nous partirons demain. (M. non réel réalisable)

Enfin, le mode réalisable présente trois sous-catégories: le mode *possible*, le mode *futur* et le mode *conditionnel*; les conditions de réalisation de ces trois modes sont différentes, bien qu'ils situent le référent de l'énoncé dans un temps postérieur; il y a une gradation de ces conditions dont les étapes sont la simple possibilité (M. possible), le passage du temps (M. futur) et le passage du temps associé à la réalisation d'une condition externe (M. conditionnel).

- ex.: Je *peux/dois* faire ce travail (demain). (M. possible)
 Je ferai ce travail demain. (M. futur)
 Je ferai/ferais ce travail *si j'en ai/avais le temps*. (M. conditionnel)

Nous avons déjà avancé que la catégorie de mode est fonction de celle du temps; nous pouvons donc combiner modes et temps de la façon suivante:

TEMPS	MODE
ANTÉRIEUR	RÉEL RÉALISABLE IMPOSSIBLE HYPOTHÉTIQUE
ACTUEL	RÉEL HYPOTHÉTIQUE
POSTÉRIEUR	RÉALISABLE HYPOTHÉTIQUE
INDIVIS	RÉEL

C'est ce schéma que nous allons suivre dans notre exposé de la combinaison des temps et des modes verbaux en français.

1.- TEMPS ANTÉRIEUR.

1.1- TEMPS ANTÉRIEUR < MODE RÉEL

ex.: Les grecs étaient très civilisés.
Votre père? Je le quitte à l'instant même.
Il vient d'arriver.

1.2- TEMPS ANTÉRIEUR < MODE RÉALISABLE

ex.: Je repris courage; dans deux heures du renfort allait arriver/arriverait.

1.3- TEMPS ANTÉRIEUR < MODE IMPOSSIBLE

ex.: Si tu avais travaillé, tu aurais réussi.

1.4- TEMPS ANTÉRIEUR < MODE HYPOTHÉTIQUE

ex.: J'ai été *peut-être* un peu trop sévère avec lui.
Jean n'est pas arrivé. Il *aura manqué* son train.

2.- TEMPS ACTUEL.

2.1- TEMPS ACTUEL < MODE RÉEL

ex.: Il fait beau aujourd'hui.
 Je voulais vous demander un service:...
 Je vous prierai de m'accorder encore un instant.
 Je te promets de venir.
 Quoi! Ces marmots me désobéiront!

2.2- TEMPS ACTUEL < MODE HYPOTHÉTIQUE

ex.: Le chef de l'Etat partirait aujourd'hui en visite officielle
 chez nos voisins.
 Il est sans doute parti.
 Pierre n'est pas là; il dînera/doit dîner chez ses parents.
 Cet enfant peut avoir dix ans.

3.-TEMPS POSTÉRIEUR.

3.1-TEMPS POSTÉRIEUR < MODE RÉALISABLE

ex.: Je pars ce soir.
 Je vous téléphonerai demain.
 Il est sur le point d'arriver.
 Demain, à cette heure-ci, j'aurai fini ce travail.

3.2- TEMPS POSTÉRIEUR < MODE HYPOTHÉTIQUE

ex.: Il arrive/arrivera peut-être demain.
 Le chef de l'Etat partirait demain en visite officielle chez
 nos voisins.

4.- TEMPS INDIVIS.

4.1- TEMPS INDIVIS < MODE RÉEL

ex.: La terre tourne autour du soleil

Les modes verbaux que nous avons établis sont exprimés, en phrases simples ou en propositions principales, par une série de formes verbales qui correspondent aux modes traditionnels de l'indicatif et du conditionnel. Ces modes verbaux sont des *modes nucléaires*, c'est-à-dire, des modes qui apparaissent dans la structure profonde avant qu'elle ne subisse les transformations de modalité ou les transformations généralisées de subordination; c'est pour cette raison que nous n'avons pas fait allusion aux autres formes de la grammaire descriptive traditionnelle (impératif, subjonctif, infinitif, participes et gérondif). Ces formes peuvent apparaître directement dans la structure profonde sans valeur modale, ou bien elles peuvent être le résultat de différents types de transformations. Ce sont, dans ce cas, des *formes* qui servent à exprimer les modes verbaux que nous venons de présenter. Nous allons exposer de quelle manière ils s'intègrent dans notre schéma.

Pour produire un énoncé impératif il faut avoir en structure profonde la modalité impérative et un noyau qui présente dans son constituant procès le *mode réalisable*. Le mode *impératif* qui apparaît dans l'énoncé est le résultat d'une transformation de modalité, qui consiste à ajouter le sème [+ORDRE] au sème modal nucléaire [+RÉALISABLE]. La forme *impérative* du verbe n'est pas le seul résultat possible de cette transformation puisque nous pouvons obtenir aussi le futur simple ou l'infinitif (ex.: Prenez/vous prendrez/prendre trois pastilles avant chaque repas).

Le participe passé, quant à lui, n'apparaît directement en structure profonde que dans les temps composés et surcomposés et dans la forme passive, qui est le résultat de la transformation de modalité passive. Dans aucun de ces cas il n'exprime la modalisation. Il peut apparaître aussi comme le résultat d'une transformation d'une proposition subordonnée temporelle; dans ce cas il exprime le mode verbal de la structure enchâssée (ex.: conjugué avec être, le participe passé s'accorde avec le sujet); ce serait la transformation de *lorsqu'il est conjugué*; le participe passé exprime donc ici le mode réel.

Le participe présent, pour sa part, n'apparaît directement en structure profonde que dans la construction périphrastique aspectuelle (rare en français) *aller + participe présent* (ex.: le mal va augmentant) qui exprime l'aspect progressif. Le participe présent, dans cette construction, n'exprime pas le mode verbal qui est porté par le semi-auxiliaire. Il peut apparaître aussi comme le résultat d'une transformation d'une proposition relative; dans ce cas il exprime le mode verbal de la structure enchâssée. Ex.: il lui a opposé un argument entraînant la conviction; ce serait la transformation de

un argument qui entraîne; le participe présent exprime donc ici le mode réel.

Le gérondif n'apparaît pas directement en structure profonde; il est toujours le résultat de la transformation d'une subordonnée ou d'un complément de temps, cause etc. (ex.: en débarquant, je l'avais remarqué - temps-; c'est en forgeant qu'on devient forgeron -cause-). Dans ces exemples il équivaut à *quand j'avais débarqué* et à *parcequ'on forge* et exprime le mode verbal des structures enchâssées.

Quant à l'infinitif, il n'apparaît directement en structure profonde que dans les constructions périphrastiques, qu'elles soient temporelles (il va partir), modales (il doit neiger en ce moment) ou aspectuelles (il commence à pleuvoir), sans exprimer la modalisation; dans tous ces cas, le morphème d'infinitif ne sert qu'à actualiser la base lexicale du verbe, dont les marques de mode, temps, personne et aspect sont portées par le semi auxiliaire.

A part ces cas, nous trouvons l'infinitif comme résultat de plusieurs types de transformation, dont nous ne parlerons pas ici, faute de temps; dans tous les cas il exprime le mode nucléaire du verbe transformé.

Le subjonctif est toujours le résultat d'une transformation; c'est la *forme* qui exprime différents modes verbaux dans les subordonnées. Un énoncé comme *je veux qu'il parte* est généré à partir de deux structures profondes dont la deuxième a un mode verbal réalisable. Le subjonctif peut apparaître aussi après des verbes du type *craindre, douter*, etc.; ces verbes associés à la forme subjonctive du verbe de l'énoncé sont les marques formelles du mode hypothétique (ex.: je doute qu'il ait écrit hier/qu'il écrive en ce moment). Dans les subordonnées substantives à fonction sujet, par exemple, le subjonctif, résultat aussi d'une transformation, peut exprimer n'importe quel mode. Les emplois et les valeurs du subjonctif sont suffisamment complexes pour faire l'objet d'un prochain travail de recherche.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

* ARRIVÉ, M.; GADET, F. et GALMICHE, M. (1986). *La Grammaire d'Aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique Française*. Paris: Flammarion.

* CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette.

- * DUBOIS, J. et al. (1973). *Dictionnaire de Linguistique*. Paris: Larousse.
- * GREVISSE, M. (1986). *Le Bon Usage. Grammaire Française*. Douzième édition refondue par A. Goosse. Gembloux: Duculot.
- * MAINGUENEAU, D. (1991). *Précis de Grammaire pour les concours*. Paris: Bordas.